



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIÈRE

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

**3 et 4 septembre prérentrée des enseignants, rentrée scolaire des élèves**

**Salaires des personnels bloqués : une indignité !**

**Suppressions de postes, contre-réformes : une rentrée très difficile**

**Préparation de la loi d'orientation et de programmation : des sujets d'inquiétude**

**Les cahiers de revendications à l'ordre du jour**

La rentrée dans les écoles, les établissements et les services administratifs s'annonce particulièrement difficile. La réalité ce sont 4700 professeurs des écoles en moins pour 5300 élèves en plus, 618 postes en moins dans les collèges, 1052 dans les lycées et 3 376 dans les lycées professionnels pour 20 à 25000 élèves en plus, 400 postes d'administratifs.

La réalité de cette rentrée c'est aussi le maintien de la circulaire de rentrée publiée par M. Chatel et de la plupart des réformes engagées par celui-ci et des remises en cause des statuts des personnels : école du socle et livret de compétences obligatoire, mastérisation, réforme du lycée encore aggravée. C'est le maintien intégral du dispositif de déréglementation ECLAIR, présenté dans la circulaire comme « l'avant-garde de notre école ».

Les modifications accordées, l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels et les 3 heures de décharge pour les stagiaires ne sont pas suffisantes pour amorcer un véritable changement. En ne revenant pas sur les suppressions de postes et sur la circulaire de rentrée, le ministre ne s'est pas donné les moyens d'inverser le cours des choses.

La réalité de cette rentrée, c'est aussi la baisse continue du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale comme de tous les fonctionnaires : les salaires nets baissent et les prix montent ! L'augmentation du point d'indice, bloqué depuis 2010, est une urgence.

Une concertation est engagée depuis début juillet sur le projet de loi d'orientation et de programmation qui doit être présenté par le gouvernement courant octobre. La FNECFP FO y participe sur la base de ses revendications, sans prétendre être co-législative.

Mais d'ores et déjà la FNECFP FO souligne que, les orientations données aux discussions dans les réunions de concertation ainsi que les déclarations ministérielles sont loin d'être rassurantes, notamment pour les garanties statutaires des personnels, alors que le maintien de la circulaire de rentrée 2012 était un premier signal négatif.

La réforme des rythmes scolaires annoncée, et la recherche d'une « nouvelle articulation entre le temps scolaire et le temps éducatif » pourrait déboucher sur l'institutionnalisation de « projets éducatifs territoriaux » qui remettraient largement en cause le cadre national de l'enseignement, donneraient un poids nouveau et considérable aux collectivités territoriales et aux associations et autres partenaires dans l'école, multiplierait les expérimentations génératrices d'inégalités. Les missions des personnels pourraient être redéfinies et leurs droits à congé diminués.

La FNECFP FO tient à souligner son opposition à toute « territorialisation » de l'Éducation Nationale.

La mise au centre du socle commun de compétences et de l'école du socle annonce la poursuite des orientations de la loi Fillon de 2005, qui organise un enseignement à minima. A juste raison, le ministre reconnaît que le socle commun de compétences « a réussi à diviser considérablement la communauté éducative » et veut éviter un blocage total. Mais alors pourquoi annoncer par avance que cette direction sera maintenue ?

La réforme de la mastérisation elle-même est confirmée, notamment avec la création des emplois d'avenir professeur. La FNECFP FO craint que ces emplois d'avenir de droit privé ne soient utilisés comme bouche-trou contre les garanties statutaires des personnels. La FNECFP FO dénonce le piège dans lequel ces emplois d'avenir veulent enfermer les jeunes et leurs familles. Elle affirme aussi qu'il n'est pas honnête de présenter ce dispositif comme un pré-recrutement.

La FNECFP FO dans les négociations annoncées par le ministre avec les organisations syndicales mettra au premier plan la défense de leur statut national de fonctionnaire d'État, et s'opposera à tout alourdissement de leur charge de travail, notamment au travers d'une redéfinition des missions.

En cette rentrée difficile, la FNECFP FO et ses syndicats invitent les personnels à établir leurs cahiers de revendications. Ils appuient les démarches et initiatives prises dans les écoles, établissements et services pour que les classes, les postes et les heures nécessaires soient accordés.

Montreuil, conférence de presse du 3 septembre 2012